

la Ve République : dissolution et référendums

Par **sousouglad**, le **30/05/2005** à **19:13**

salut à tous, j'ai deux petites questions à propos de la Ve République:
-combien y a-t-il eu de dissolutions au cours de la Ve République?
-combien y a-t-il eu de référendums (celui d'hier inclus) au cours de la Ve République?
merci à tous, bonne journée. wink

Par **jeeecy**, le **30/05/2005** à **20:03**

pour les dissolutions il y a :

- celle de 1962 suite au renversement du gouvernement de Georges Pompidou
- celle de mai 1968 pour consulter le pays suite aux événements bien connus
- celle de 1981 suite à l'élection de François Mitterrand
- celle de 1988 suite à la réélection de François Mitterrand
- celle de 1997

pour les référendums il y a :

- celui de 1958 pour adopter la Vème République
- celui de de Gaulle sur les régions et le Sénat de 1969 si je me souviens bien
- celui de 1992 sur Maastricht
- celui de 2000 sur le quinquennat
- celui de 200(sur le traité constitutionnel

qui peut me permettre de compléter la liste?

Par **Olivier**, le **30/05/2005** à **21:05**

Source : <http://www.vie-publique.fr>

Huit référendums ont été organisés sous la Cinquième République, tous sur décision du chef de l'Etat et pour la plupart selon la procédure prévue à l'article 11 de la Constitution. Seul le dernier référendum en date, celui du 24 septembre 2000, a été organisé en application de l'article 89 du texte constitutionnel.

Le 8 janvier 1961, un référendum est organisé afin de valider la politique d'autodétermination en Algérie. Le résultat est favorable au « oui » dans une proportion de près de 74,99 % des

suffrages exprimés. L'abstention est assez faible puisqu'elle se limite à un taux de 26,24 %.

Le 8 avril 1962 est organisée une nouvelle consultation référendaire, toujours sur le dossier algérien. Il s'agit cette fois d'autoriser le Président de la République à négocier un traité avec le futur gouvernement algérien. Derrière ces formules quelque peu complexes, le référendum a en fait pour but de faire approuver par les Français les accords d'Evian. Dans un climat de soulagement créé par la perspective d'une fin de la guerre d'Algérie, les « oui » l'emportent avec 90,7 % des suffrages exprimés, alors même que le taux d'abstention n'est que de 24,66 %.

Le 28 octobre 1962, le référendum porte sur une révision constitutionnelle de très grande ampleur : l'élection du Président de la République au suffrage universel direct. La campagne est extrêmement agitée, les débats portant aussi bien sur l'utilisation de l'article 11 de la Constitution (dénoncé par beaucoup comme une violation du texte fondamental) que sur le bien-fondé de l'objectif de la réforme. En raison d'une forte mobilisation des différents partis en présence, le taux d'abstention est peu élevé (23,02 %). Les « oui » l'emportent finalement avec 62,2 % des suffrages exprimés.

Le 27 avril 1969, les électeurs doivent se prononcer sur la création des régions et sur la réforme du Sénat. Le débat porte en réalité surtout sur le maintien ou non du général de Gaulle au pouvoir. En définitive, les « non » l'emportent avec 52,41 % des suffrages exprimés. En raison de l'enjeu politique majeur de la consultation, le taux d'abstention est le plus faible de tous les référendums organisés sous la Cinquième République : seulement 19,86 %.

Le 23 avril 1972, un référendum est organisé afin de permettre la ratification du traité d'élargissement de la Communauté économique européenne. Les pays concernés sont le Danemark, la Norvège (qui finalement n'entrera pas dans la Communauté), l'Irlande et la Grande-Bretagne (dont l'entrée était refusée par le général de Gaulle). Le résultat est favorable à l'adhésion, dans une proportion de 68,31 % des suffrages exprimés. Mais le taux d'abstention est très important : 39,75 %. Ceci s'explique essentiellement par l'absence d'engagement décisif du chef de l'Etat, le faible intérêt des citoyens pour la question posée, et la décision du Parti socialiste d'appeler à l'abstention.

Le 6 novembre 1988, les électeurs sont appelés aux urnes pour adopter le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, qui fait suite aux « accords de Matignon » entre l'Etat, le RPCR et le FLNKS. Les résultats du vote sont très favorables au nouveau statut (79,99 % des suffrages exprimés). Mais le taux d'abstention, une fois encore, est particulièrement élevé puisqu'il atteint 63,11 %. Ce chiffre s'explique par plusieurs éléments : le manque d'intérêt des Français pour le thème choisi, d'autant plus que les accords de Matignon laissaient présager un résultat positif, mais aussi la consigne d'abstention donnée par le RPR.

Le 20 septembre 1992, le référendum a pour objet la ratification du Traité sur l'Union européenne (communément appelé « Traité de Maastricht »). La campagne est extrêmement animée, et le débat, de manière assez inattendue pour un sujet aussi ardu, passionne les Français. C'est à l'évidence ce qui explique le faible taux d'abstention enregistré à cette occasion (30,30 %) par rapport aux taux constatés lors des deux référendums précédents. Le « oui » l'emporte de justesse avec un taux de 51 % des suffrages exprimés.

Le 24 septembre 2000, les électeurs doivent se prononcer sur la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, sans qu'aucune autre réforme constitutionnelle ne soit votée à cette

occasion (c'est le « quinquennat sec »). Les « oui » l'emportent avec 73,21 % des suffrages exprimés. Mais le taux d'abstention est à nouveau très élevé, et atteint 69,81 %. Ce faible taux de participation s'explique par la quasi-certitude qu'avaient les électeurs d'une réponse positive, par l'absence d'engagement personnel du chef de l'Etat en faveur du « oui », et par le message brouillé qu'il avait exprimé quelques mois avant le référendum puisqu'il excluait alors de réformer la Constitution dans le sens du quinquennat.

Source pour les chiffres des différents scrutins : Dominique Chagnollaud et Jean-Louis Quermonne, La Ve République, Flammarion, 2000.